

NOTRE POSITION SUR LES EVENEMENTS DU TIBET

Permettez-moi d'abord de saluer la IV^e Internationale pour sa décision d'ouvrir une discussion sur le Tibet, et permettez-moi de nourrir l'espoir que tous les sujets de controverse dans le mouvement, y compris ceux sur lesquels des décisions ont été prises dans les congrès passés, seront mis en discussion. Cela est nécessaire d'autant qu'avec la croissance de notre mouvement, l'élargissement de ses expériences et le développement de nos cadres, une décision plus collective peut être obtenue. Cela peut aussi préparer la voie à une meilleure compréhension réciproque des deux ailes du mouvement trotskyste.

+ +

Lorsque la résolution de la IV^e Internationale reconnaît le Tibet comme distinct de la Chine du point de vue ethnique et culturel avec des traditions populaires différentes, c'est le caractère même de nation qui est reconnu au Tibet. La domination séculaire par la Chine impériale, en vérité, ou même le fait de son occupation actuelle, dont la résolution du S.I. fait état, ne peut pas effacer le caractère de nation du Tibet, tout comme la domination britannique séculaire sur l'Inde, la Birmanie et la Chine ne pouvait pas effacer le caractère national de ces pays. De la même manière, la direction féodale d'un soulèvement national, quelque droit qu'ait le peuple à s'autodéterminer, ne peut servir d'excuse à personne, pas même à un Etat ouvrier, pour écraser cette résistance.

L'absence d'un mouvement national contre un occupant, ainsi que le remarque le S.I., ne met pas le renversement de l'occupant à l'ordre du jour, mais en même temps cela ne donne le droit à aucun occupant de continuer son occupation, ni à d'autres le droit de justifier l'occupation. Le droit d'autodétermination appartient au peuple, et bien que les peuples d'autres pays ne puissent prendre sur eux la tâche de libérer une nation occupée, il est de leur devoir de défendre ce droit, et de leur devoir encore d'aider un mouvement de libération nationale lorsqu'il vient du peuple.

Nos divergences avec la résolution du S.I. comme indiqué plus haut proviennent du point capital, à savoir dans quelles conditions est-il permis à un Etat ouvrier de fouler aux pieds ce droit?

Le point de vue de classe et la question nationale

Dans tout conflit armé nous déterminons notre attitude d'après des considérations de classe. Ainsi nous soutenions Mao contre Tchang-Kai-Chek, la Corée du Nord contre la Corée du Sud, le Nord-Vietnam contre le Sud-Vietnam, etc. S'il y a un conflit armé entre les USA et l'URSS, nous serons du côté de l'U.R.S.S. Même dans un conflit entre l'Inde et l'Union soviétique ou la Chine, nous serons du côté de l'Etat ouvrier. D'autre part, si deux camps bourgeois sont en lutte, nous ne sommes ni pour